



C T P L du 5 janvier 2010

Point 2 : O R E

Déclaration commune CFTC DGFIP 62 et FO DGFIP 62

CFTC DGFIP 62 et FO DGFIP 62 ne participeront pas aux débats du point 2 de l'ordre du jour du C T P L du 5 janvier 2010 et se retireront donc provisoirement de la réunion de ce C T P L.

Débats, quels débats ? Il n'y a rien à attendre, rien à espérer, rien à négocier. Tout est déjà terminé pour ce qui concerne les suppressions d'emplois dans notre département. Le simple fait d'être présent au cours de ce débat reviendrait pour nous à le cautionner.

Nous avons boycotté le C T P L du 17 décembre 2009 pour laisser à l'administration l'entière responsabilité des suppressions d'emplois dans notre département. Il s'agit de supprimer 35 emplois sur l'ensemble de la direction des finances publiques du Pas de Calais, soit 19 emplois pour la filière fiscale et 16 emplois pour la filière gestion publique.

L'Outil de Répartition des Emplois, c'est faire toujours plus avec toujours moins de moyens. Pour nous, l'ORE est un outil injuste et totalement imparfait, qui sert uniquement à Restreindre les Emplois et non pas à les Répartir. Le mode de fonctionnement de l'ORE est totalement opaque. A force de supprimer des emplois, certains postes sont au bord de l'asphyxie. Il faut être clair.

Nous sommes arrivés à l'extrême limite de ce qui est supportable. Nos collègues doivent effectuer des tâches de plus en plus nombreuses et voient en même temps les effectifs diminuer comme une peau de chagrin. Trop, c'est trop. Ils n'en peuvent plus.

Les représentant(e)s C F T C DGFIP 62 et F O DGFIP 62 au C T P L

Jacques REGNIER

Stéphane THIRIAT

Laurence DIDAUX

Gabriel GAILLARD

Anne-Laure HOUSTON-BIDAL